

La commission éducative / pièce

Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels de santé-social de l'établissement avec celles des enseignants et des personnels d'éducation. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire.

Objectifs :

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La finalité est d'amener les élèves, dans une optique pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de leur conduite, sur les conséquences de leurs actes pour eux-mêmes et autrui.

Composition de l'équipe :

Mme BERSON principale, SIAKINUU Kalisi parent d'élève, 2 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, Mme YARDLEY Andréa et M. Pascal SCHROETTER, M. LELEIVAI, assistant social, SIAKINUU Jean-Pierre un représentant des élèves.

Tenue des réunions suivant les besoins recensés